

## Les règles d'accès et de visite

Les visites sont autorisées dans les secteurs non-COVID sous réserve du respect des gestes barrières et du règlement intérieur Les visites peuvent être autorisées dans les secteurs COVID sous réserve de l'accord de l'équipe

médicale et paramédicale

- Horaires des visites : 13h 20H
- Durée : 1h maximum
- Des règles spécifiques peuvent être appliquées dans certains services (maternité, pédiatrie) et certaines situations (fin de vie, décès).



2 visiteurs par jour par patient, les mineurs sont autorisés s'ils peuvent porter un masque.



Les personnes qui portent des gants en arrivant à l'hôpital doivent les retirer ;



Les mains sont désinfectées avec une solution hydre-alcoolique à l'arrivée dans l'hôpital et en entrant dans le service de soins ;



Le port d'un masque chirurgical est obligatoire dès l'entrée de l'hôpital et des bâtiments annexes (EHPAD, USLD, ...). Il doit être maintenu en permanence. Pour être efficace, celuici doit couvrir le nez, la bouche et le menton et ne doit pas être touché une fois positionné;



Les distances de sécurité doivent être respectées : une distance 1,5 M doit être constamment respectée, y compris dans la chambre du patient ;



Il est demandé aux visiteurs de ne pas s'asseoir sur le lit du patient et d'effectuer une friction hydre-alcoolique (FHA) à la sortie de la chambre ;



En cas de symptômes évocateurs du Covid-19, le visiteur doit se manifester auprès d'un soignant qui évalue la situation.

Il pourra être mis fin à toute visite au cours de laquelle les visiteurs ne respectent pas les règles de visites fixées par l'établissement



